

Pourquoi tout va changer



Les évolutions légales imposent de mettre en place un nouveau portage pour le SAGE Estuaire de la Loire. Enjeux et perspectives.

Depuis 2010 et la loi Grenelle II, le portage d'un SAGE ne peut plus être assuré que par une collectivité territoriale, un Établissement public territorial de bassin (EPTB), un groupement de collectivités territoriales ou, à défaut, une association de communes. Un an plus tard, la loi Warsmann a explicitement interdit à des collectivités territoriales de recourir à un Groupement d'intérêt public (GIP) pour exercer en commun des activités qui peuvent être confiées à des EPCI ou à des syndicats mixtes. "Le GIP Loire Estuaire n'est donc plus en mesure de porter le SAGE comme c'était le cas jusqu'ici", explique Cecile Fourmarier, animatrice du SAGE Estuaire de la Loire.

État des lieux

Décision a donc été prise de lancer une étude sur un nouveau portage afin d'identifier les différents scénarios et structures possibles. Le cahier des charges a été rédigé et l'appel d'offres auprès des bureaux d'études est en cours de lancement. Point important : la réflexion va également porter sur la cellule Aster, actuellement portée par le GIP Loire Estuaire, qui chapeaute la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le cadre des contrats territoriaux. "Cette mission s'inscrit en réelle complémentarité avec la mission d'animation du SAGE dans une logique d'accompagnement opérationnel des politiques de l'eau portées par ce dernier. Étant donné le lien étroit entre ces deux outils en termes de planification et d'opérations, le conseil d'administration du GIP a choisi de lancer une étude de portage conjointe pour le SAGE et l'Aster", précise Cécile Fourmarier. Plus largement, l'étude doit aussi préciser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour assurer les missions du SAGE. Concrètement, elle va se dérouler en trois phases. D'abord un état des lieux avec la rencontre de toutes les collectivités parties prenantes. "Il s'agit de dresser un panorama de l'organisation institutionnelle du territoire et de définir l'impact du troisième acte de la décentralisation", indique l'animatrice du SAGE. En effet, la loi de modernisation de l'action publique et

d'affirmation des métropoles (Mapam), publiée fin janvier, donne aux communes à l'horizon 2016 la compétence sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. En deuxième phase, il va s'agir de construire, à partir des éléments recueillis, les différents scénarios possibles, puis, dans un troisième temps, de formaliser le scénario qui aura été retenu.

Questions annexes

Plusieurs questions annexes vont également être soulevées à l'occasion de cette étude. À commencer par celles du financement et de la gouvernance. Jusqu'ici, seules les principales collectivités du territoire financent le SAGE Estuaire de la Loire : la Région, le Département, Nantes Métropole et la Carene (ainsi que l'Agence de l'eau). En toute logique, dans l'avenir, l'ensemble des collectivités du territoire devrait être amené à apporter sa contribution financière... Mais aussi décisionnelle, ce qui induit également de se pencher sur la gouvernance. Le périmètre territorial pourrait, lui aussi, être revu à cette occasion. "L'étude doit durer sept à huit mois, souligne Cécile Fourmarier. Logiquement, elle doit donc s'achever fin 2014." Si tout se déroule correctement, compte tenu du parcours administratif nécessaire, la nouvelle structure devrait être opérationnelle pour la mi-2015.

14 février 2014

Christian Couturier, président du SAGE Estuaire de la Loire

“L’étude donne l’occasion de remettre les choses à plat et d’impulser une nouvelle dynamique”



Président en exercice du SAGE Estuaire de la Loire, Christian Couturier est aujourd’hui officiellement chargé de conduire le comité de pilotage de l’étude de portage. Il a répondu à nos questions.

Comment cette étude se met-elle en place ?

C’est le résultat d’une réflexion que j’ai initiée il y a déjà quelques mois. Comme on le sait, un GIP ne peut plus légalement porter un SAGE. Le conseil d’administration du GIP Loire Estuaire a donc voté le lancement d’une étude afin de chercher qu’elle était la meilleure structure porteuse pour le SAGE.

C’est vous qui avez été chargé de présider le comité de pilotage de cette étude. Quel va être votre rôle ?

J’ai effectivement accepté cette mission. Je pense qu’il était important que ce rôle revienne au président du SAGE, sachant que le GIP n’y sera plus impliqué demain. Ce comité de pilotage sera composé des partenaires concernés au sein du GIP. Dans un second temps, un groupe de

travail se mettra en place avec les mêmes participants auxquels s'ajouteront les structures référentes du SAGE ainsi que les collectivités porteuses de contrats territoriaux. Je précise toutefois que je ne pourrai bien évidemment tenir ce rôle qu'à condition d'être réélu en mars prochain et d'être désigné au SAGE par Nantes Métropole. Pour répondre à votre question, le rôle du président est d'assurer le portage politique du projet. Cela dit, celui-ci a été bien abordé par les différents partenaires initiaux du SAGE. Tout le monde est en phase.

Qu'attendez-vous de l'étude ?

Au-delà du choix de la structure porteuse la mieux adaptée, il faut comprendre que le SAGE manquait jusqu'ici de moyens pour assurer ses missions. Chacun s'accorde sur le fait qu'il faut renforcer l'animation et faire monter la cellule Aster en puissance. À ce sujet, il convient d'ailleurs de rappeler que certains départs n'ont pas été compensés depuis plusieurs mois. J'étais dans une certaine insatisfaction jusqu'ici : l'étude donne l'occasion de remettre les choses à plat et d'impulser une nouvelle dynamique.

La gouvernance et le financement du SAGE sont des enjeux importants de cette étude...

Effectivement. Au sein du GIP, l'animation et le financement du SAGE n'étaient jusqu'ici assurés que par les plus grosses collectivités du territoire. De fait, la plupart des collectivités concernées par le SAGE ne participaient ni à son animation ni à son financement, sauf bien sûr au niveau des travaux. Demain, il faut mettre en place une nouvelle donne : ces différentes collectivités doivent être représentées et impliquées dans la gouvernance du SAGE. On doit aussi se poser la question de leur contribution financière. Celle-ci doit être équitable, fondée par exemple sur la surface de bassin versant et la population concernée.

Le territoire du SAGE pourrait aussi être étendu à cette occasion ?

Il y a effectivement une possibilité d'extension vers le Maine-et-Loire. Ce serait cohérent, ne serait-ce que par rapport à la continuité de la Loire. L'étude va effectivement être étendue aux collectivités concernées, mais ce n'est pas forcément une priorité.

Quelles sont les échéances ?

Nous avons prévu un délai de sept mois pour réaliser l'étude et aboutir à une décision. Il faut en effet aller relativement vite, car le GIP a déjà été prolongé d'une année et doit s'achever fin 2014. Mais sa mission pourrait sans doute se poursuivre afin qu'il fasse un portage provisoire jusqu'à ce que la nouvelle structure soit en place. Il faut aussi se rappeler que la révision du SAGE approche. Théoriquement nous aurions déjà dû commencer à travailler dessus mais il fallait d'abord lancer l'étude sur le portage. La révision du SAGE sera donc abordée immédiatement après.

Avez-vous des préférences au niveau du choix de la future structure porteuse ?

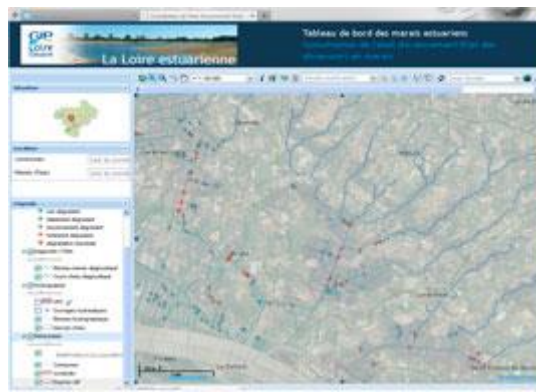
Non, surtout pas (sourire). Tout est ouvert ! Il faut une structure qui assure une bonne représentation à toutes les collectivités du territoire. Le président du GIP, Philippe Grosvalet avait déjà envisagé par le passé de mieux prendre en compte cette représentation des collectivités dans le cadre du GIP, mais comme on le sait ce n'est plus possible aujourd'hui.

C'est un dossier complexe, je suis très satisfait qu'il démarre. Il est important que la démarche soit lancée même si ce n'est pas moi qui la mène à son terme.

14 février 2014

Ema-Pil

Chapeau melon et bottes... en caoutchouc



“Ema-Pil est un outil de mise en réseau des données sur les CTMA, explique Stéphane Renou, chargé d'évaluation SAGE/Aster. Il est accessible par Internet : les porteurs de contrats peuvent aller y saisir les informations liées à leurs programmes.” Au menu : avancement des travaux, dépenses, écarts... Mais aussi suivi de tout un ensemble de paramètres comme la qualité des eaux, les indices biologiques, les débits, les hauteurs d'eau... “Il s'agit d'un outil de travail pour les techniciens de rivière, précise Stéphane Renou. Ema-Pil n'est accessible qu'avec un identifiant et un mot de passe. Mais l'idée est de se servir de ces données pour alimenter à terme un tableau de bord ouvert à tous. L'intérêt de la formule est aussi d'organiser l'information sur les CTMA et sur les inventaires zones humides et cours d'eau, de la rendre homogène à l'échelle du SAGE.” L'alimentation des données doit en effet être effectuée avec une grande rigueur afin que l'on dispose ensuite d'un tableau de bord permettant d'évaluer la mise en œuvre du SAGE. Ce tableau de bord fait d'ailleurs appel à des techniques très complexes d'informatique décisionnelle et de business intelligence comparables à celles qui sont utilisées dans la finance. Si elle n'est pas encore tout à fait fonctionnelle, la plate-forme, nourrie par un historique de données sur certains territoires, contient déjà beaucoup d'informations. “Nous allons désormais aller voir les techniciens pour leur proposer l'outil et les former à son utilisation, indique le chargé d'évaluation SAGE/Aster. Avec la cellule Aster, nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé avec eux en amont.” Les premières réflexions sur le sujet ont en effet démarré dès 2010. La mise en service d'Ema-Pil est imminente... Ce qui devrait permettre de disposer d'un tableau de bord opérationnel dès la fin de 2014.

Un agent de charme

Le choix de l'acronyme Ema-Pil n'est bien évidemment pas innocent. Il fait référence à un personnage de la série britannique des années 60, Chapeau melon et bottes de cuir — The Avengers en VO —, l'assistante de John Steed, Emma Peel.

14 février 2014

Campagne photos

Le SAGE dans la boîte



Dépourvu de photos exploitables, le SAGE avait besoin de se constituer une photothèque afin de pouvoir illustrer ses principales thématiques pour ses actions de communication. Le photographe Philippe Marchand a été choisi pour réaliser cette campagne de prises de vues. Il est aujourd'hui sur le point d'achever ce lourd travail entamé en juin dernier. Il s'est appuyé sur une liste de thèmes à photographier établie par le SAGE qui en avait profité pour sonder les besoins des structures référentes. Pour chacun des neuf sous-bassins, le photographe s'est fait accompagner sur le terrain par un technicien. Une centaine de prises de vues ont été réalisées par territoire et sont désormais librement à la disposition de leur structure référente. Seules conditions, indiquer le crédit photo et les utiliser à des fins non commerciales dans les dix ans.

14 février 2014

Goulaine

Bientôt des contrats



Soumis à d'importants problèmes de qualité de l'eau sur son territoire, le Syndicat mixte Loire et Goulaine a lancé le 31 mai 2013 un diagnostic de l'état des cours d'eau préalable à la signature d'un contrat territorial milieux aquatiques (CTMA). "Ce diagnostic, qui englobe une étude sur le marais et une autre sur les affluents, a été présenté en comité de pilotage le 14 février 2013", explique Sylviane Kerrien, directrice du Syndicat. Ces travaux permettront de disposer des connaissances nécessaires sur les affluents de la Goulaine, jusqu'alors très méconnus, afin de définir les travaux de restauration et d'entretien. Le syndicat a également lancé le 31 mai dernier une étude préalable à un contrat territorial de bassin versant (CTBV), l'un des outils de gestion de l'eau les plus complets à l'échelle d'un bassin versant. "L'importance des problèmes sur la qualité de l'eau nécessite d'aller au-delà de la simple restauration des cours d'eau et du marais, ajoute Sylviane Kerrien. Cette étude sera amendée progressivement par les résultats d'une étude complémentaire, tout juste lancée, portant sur la qualité de l'eau des six plus grands affluents du bassin versant de la Goulaine." Les travaux vont porter sur l'occupation du sol mais aussi sur les pratiques des différents usagers du territoire – maraîchers, vignerons, artisans, industriels, habitants... Ces études devraient ensuite déboucher sur un programme d'actions de cinq ans.

17 février 2014